

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS

DÉFINITIONS

AUTOUR DU FOURNEAU : Ces termes désignent l'entreprise AUTOUR DU FOURNEAU immatriculée au RCS de Pau sous le numéro 848 132 957, offrant la réalisation de prestations de services, dénommées les Ateliers. ATELIERS DÉCOUVERTES : Ce terme désigne l'ensemble des ateliers commercialisés par AUTOUR DU FOURNEAU disponibles sur son catalogue d'offres. ATELIERS PRIVATISÉS : Ce terme désigne les ateliers culinaires d'une durée et d'un contenu à définir avec le Partenaire et commercialisées par AUTOUR DU FOURNEAU. COMMANDE : Ce terme désigne toute Commande d'Ateliers ou de services sur le catalogue d'offres. L'ANIMATRICE : Ce terme désigne le professionnel indépendant chargé d'animer les Ateliers.	MATÉRIEL : Ce terme désigne les outils mis à la disposition par AUTOUR DU FOURNEAU des Participants lors des Ateliers. PARTENAIRE : Ce terme désigne le cocontractant, professionnel ayant réservé un ou plusieurs Ateliers ou autres prestations auprès de AUTOUR DU FOURNEAU. PARTICIPANT : Ce terme désigne les collaborateurs et collaboratrices du Partenaire ou le tiers assistant à l'atelier. PRODUITS : Ce terme désigne les matières premières et produits consommables mis à la disposition des Participants lors des Ateliers par AUTOUR DU FOURNEAU. SÉJOUR : Ce terme désigne les événements à thème organisés par AUTOUR DU FOURNEAU dans des lieux d'hébergement pour une durée ponctuelle
---	--

Article 1 : Acceptation des Conditions Générales de prestations

Les présentes Conditions Générales de prestations ont pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles AUTOUR DU FOURNEAU propose la commercialisation d'Ateliers et de Services à des Partenaires.

Le Partenaire reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Prestations préalablement à sa Commande. Les présentes Conditions Générales de Prestations tiennent lieu de contrat entre les parties.

AUTOUR DU FOURNEAU se réserve la possibilité de modifier unilatéralement les présentes Conditions Générales de Prestations.

Article 2 : Commande d'un atelier

Le partenaire effectue sa commande en adressant un mail à l'adresse : bonjour@autourdufourneau.fr. Après réception de la commande, AUTOUR DU FOURNEAU accuse réception de cette dernière et propose des dates au Partenaire puis lui fait parvenir un devis relatif à sa demande.

Toute réservation de prestation sera validée uniquement après versement d'un acompte de 30% du montant du devis. Cela implique la pleine acceptation du devis, qui devra être retourné signé avec la mention « bon pour accord ». L'acompte pourra être réglé par chèque ou virement. Tant que le règlement n'est pas effectif (ou prouvé par un justificatif), la réservation ne sera pas prise en compte et le créneau horaire sera susceptible d'être retenu par un autre Partenaire.

Pour des raisons d'organisation, la demande devra précéder l'atelier de 3 semaines minimum pour les prestations en entreprise.

Conformément aux dispositions de l'article L121-11 du code de la consommation, AUTOUR DU FOURNEAU se réserve le droit d'annuler ou de refuser d'honorer toute Commande d'un Partenaire avec lequel il existerait un litige antérieur de paiement ou pour tout autre motif légitime.

Article 3 : Tarifs

Les prix affichés sur les documents commerciaux, devis et factures, sauf précision contraire, s'entendent Toutes Taxes Comprises (TTC) et sont libellés en euros (€).

Les tarifs confirmés sur le devis sont fermes pour trois mois (date du devis). Passé ce délai, ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques. Les tarifs applicables étant alors ceux en vigueur le jour de la prestation.

Article 4 : Modification et annulation de commande d'un atelier par le partenaire

Article 4.1 : Modification

En cas d'erreur de saisie sur le nom du Participant, la date de l'atelier ou le choix de l'atelier, le Partenaire peut demander à effectuer les modifications nécessaires. Il devra adresser sa demande de modification par mail à l'adresse : bonjour@autourdufourneau.fr.

Dans le cas où le Partenaire souhaiterait modifier la date de l'atelier, quel qu'en soit le motif, cette demande doit être effectuée au plus tard 15 jours avant la date de l'atelier. Passé ce délai, la date ne pourra être modifier et l'atelier sera considéré comme ayant été annulé.

Article 4.2 : Annulation

Conformément aux dispositions de l'article L121-28 du code de la consommation applicable aux prestataires de service d'activités de loisirs ou d'hébergement soumis à la réservation à une date déterminée, le Partenaire ne dispose pas du délai de rétractation légal et ne pourra donc pas réclamer un quelconque remboursement.

De même, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation ou de non-présentation d'un nombre suffisant de Participants à un Atelier et ce quel que soit le motif. Une somme

correspondant à 50 % du restant dû sera de plein droit acquise au prestataire et facturée au Partenaire, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice subi.

Article 5 : Annulation d'une commande par AUTOUR DU FOURNEAU

En cas d'annulation d'une Commande du fait de AUTOUR DU FOURNEAU, le Partenaire pourra au choix obtenir l'annulation ou le report de l'atelier à une date de son choix dans la limite des créneaux disponibles.

Le Partenaire devra informer AUTOUR DU FOURNEAU de son choix dans un délai d'un mois à compter de l'annulation.

Le Partenaire disposera d'un délai d'un an à compter de l'annulation par AUTOUR DU FOURNEAU pour réserver un atelier en remplacement. Passé ce délai, aucune réservation ne pourra être effectuée.

Article 6 : Obligations de AUTOUR DU FOURNEAU

Conformément à l'article l111-1 du code de la consommation, le Partenaire peut préalablement à sa Commande prendre connaissance, par simple demande écrite, des caractéristiques essentielles du ou des Ateliers ou séjours qu'il désire réserver.

Article 7 : Obligations des participants

Les Participants sont tenus de se présenter à l'horaire et l'adresse indiqués dans le mail de confirmation.

Aux fins de garantir le bon déroulement des Ateliers et la sécurité de l'ensemble des Participants et l'animatrice, tous les Participants s'engagent à se conformer aux instructions données par l'animatrice lors du déroulement des Ateliers.

Les Participants s'engagent à respecter l'ensemble du matériel et produits mis à leur disposition au cours des Ateliers. En cas de dégradation du matériel, AUTOUR DU FOURNEAU se réserve le droit d'exiger le remboursement du matériel endommagé par le Participant.

AUTOUR DU FOURNEAU se réserve le droit d'exclure tout Participant qui ne respecterait pas les instructions données par l'animatrice et/ou qui porterait atteinte au bon déroulement des Ateliers.

AUTOUR DU FOURNEAU se réserve le droit de refuser la participation de toute personne ne respectant pas les conditions de participation aux Ateliers ci-dessus énoncées.

Article 8 : Responsabilité

En cas de dommage survenant lors du déroulement des Ateliers, AUTOUR DU FOURNEAU ne pourra être tenue responsable des dommages liés à une mauvaise utilisation du matériel au mépris des instructions données par l'animatrice.

Les Ateliers destinés plus spécifiquement aux enfants sont systématiquement organisés en présence d'adultes responsables de la surveillance de ceux-ci (parents, famille, animateurs ou enseignants dans le cadre d'ateliers scolaires, etc...). Ces ateliers ont fait l'objet d'une adaptation en fournissant aux enfants du matériel adapté à leur âge. L'utilisation de ce matériel et la supervision des enfants relèvent de la stricte responsabilité des adultes qui les encadrent. AUTOUR DU FOURNEAU ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de manquement de

surveillance ou d'utilisation de matériel ne correspondant pas aux instructions données lors de l'Atelier.

De même, il appartient aux adultes en charge des enfants de vérifier que l'Atelier choisi est adapté à l'enfant et de signaler toute allergie ou intolérance alimentaire afin de prendre toutes les précautions nécessaires. En tout état de cause, AUTOUR DU FOURNEAU fera ses meilleurs efforts pour adapter l'Atelier en conséquence mais ne saurait garantir la participation de l'enfant en cas de remplacement impossible d'un des produits concernés. Dans une telle hypothèse, aucun remboursement ne sera effectué.

AUTOUR DU FOURNEAU rappelle aux Participants que pour tout dommage causé à un autre Participant, à l'animatrice ou tiers, la responsabilité délictuelle du Participant pourra être engagée conformément au nouvel article 1242 du code civil.

Les Participants ont la possibilité de consommer, une fois l'atelier terminé, les produits culinaires qu'ils ont eux-mêmes transformés et dont ils reconnaissent avoir une pleine et entière connaissance de la composition. En conséquence, la responsabilité de AUTOUR DU FOURNEAU ne pourra être engagée en raison des dommages directs ou indirects résultant de cette dégustation volontaire.

Article 9 : Modalités d'exécution des prestations

Article 9.1 : Ateliers culinaires et ateliers découvertes

Le Participant s'engage à utiliser le matériel, à respecter l'ensemble du matériel mis à leur disposition au cours de l'atelier. En cas de dégradation du matériel, AUTOUR DU FOURNEAU se réserve le droit d'exiger le remboursement du matériel endommagé par le Participant. Il appartiendra à la personne concernée de mettre en jeu son assurance « responsabilité civile » en cas de prise en charge possible par celle-ci.

AUTOUR DU FOURNEAU décline toute responsabilité dans l'hypothèse où le Partenaire n'aurait pas procédé à la vérification auprès des participants, de l'existence d'allergies ou d'intolérances.

En tout état de cause, AUTOUR DU FOURNEAU adresse un mail à tous les Participants à ses Ateliers quelques jours avant sa tenue afin de s'assurer d'une éventuelle intolérance alimentaire ou allergie. Il appartient aux Partenaires de vérifier la réception de ce mail dans sa messagerie et de répondre de manière précise afin de permettre une éventuelle adaptation à l'Atelier réservé.

9.2 : Ateliers privatisés ou délocalisés

AUTOUR DU FOURNEAU propose également l'organisation d'ateliers ou d'événements professionnels sur mesure. Ceux-ci doivent faire l'objet d'un devis et d'une commande par mail. Les conditions de paiement, d'annulation et de remboursement seront celles figurant sur les présentes conditions générales sauf mention contraire dans le devis.

En tout état de cause, ces prestations devront à minima faire l'objet d'un règlement d'un acompte correspondant à 30% de la somme totale du devis lors de la validation de réservation.

Le Partenaire devra s'assurer au préalable que les conditions de réalisation des prestations sont conformes à la fois aux exigences légales en matière d'accessibilité, de sécurité, d'hygiène mais aussi aux exigences de AUTOUR DU FOURNEAU en matière de matériel disponible, de conditions de conservation des produits, et de cuisine (chauffe, four, etc.). Cette condition est essentielle à l'engagement de AUTOUR DU FOURNEAU.

Dans l'hypothèse où en accédant sur les lieux prévus, AUTOUR DU FOURNEAU devait se rendre compte que ces conditions ne sont pas remplies et que l'Atelier ne peut être réalisé dans des conditions optimales, AUTOUR DU FOURNEAU se réserve le droit d'annuler sa venue sans possibilité de remboursement pour le Partenaire.

Article 10 : Modalités particulières pour les hébergements

Article 10.1 : Réservation

AUTOUR DU FOURNEAU propose également des séjours thématiques dans des lieux d'hébergement.

Le Partenaire reconnaît avoir pris connaissance de la nature, la destination et les modalités de réservation, des ateliers et services proposés par AUTOUR DU FOURNEAU et avoir sollicité et obtenu les informations nécessaires pour effectuer sa réservation en toute connaissance de cause. Il est seul responsable de son choix de services et de leur adéquation à ses besoins, de telle sorte que la responsabilité de AUTOUR DU FOURNEAU ne peut être recherchée à cet égard.

Le Partenaire s'engage à compléter les informations demandées sur la demande de réservation et atteste la véracité et l'exactitude des informations transmises.

AUTOUR DU FOURNEAU confirmera par mail la réservation. Le Partenaire aura ainsi la possibilité de vérifier le détail de sa réservation, son prix et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation. Cette validation implique l'acceptation de l'intégralité des présentes Conditions Générales et constituent une preuve du contrat.

Il appartient donc au Partenaire de vérifier l'exactitude de la réservation et de signaler immédiatement toute erreur.

La réservation ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Partenaire de la confirmation de l'acceptation de la réservation par AUTOUR DU FOURNEAU, par courrier électronique et après encaissement de l'intégralité du prix.

Chaque réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée à un tiers.

Article 10.2 : Annulation

En cas d'annulation de la réservation par le Partenaire après son acceptation par AUTOUR DU FOURNEAU plus de 48 heures avant la date prévue de séjour, pour quelque raison que ce soit, une somme correspondant au montant total de la 1ère nuitée sera de plein droit acquise au prestataire et facturée au Partenaire, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice subi.

En cas d'annulation de la réservation par le Partenaire dans un délai de moins de 48h avant la date prévue de séjour, la totalité du prix de la réservation sera facturée au Partenaire et aucun remboursement ne sera effectué.

Les tarifs ne comprennent pas la taxe de séjour réglable directement sur place auprès du lieu d'hébergement.

Le Partenaire s'engage à régler ces diverses taxes sans contestation aucune auprès du lieu d'hébergement. Le paiement demandé au Partenaire correspond au montant total de l'achat, à l'exception de cette taxe.

Article 10.3 : Modalités de paiement

Un acompte équivalant à 50 % du prix du séjour est payable au jour de la réservation par le Partenaire via les moyens de paiement suivants :

- par virement bancaire
- par cartes bancaires : Visa, Mastercard, American Express, autres cartes bleues

Lors de la réservation, le Partenaire communique ses coordonnées bancaires en précisant le nom de la carte bancaire, le numéro de la carte bancaire, la date de validité (la carte bancaire doit être valable jusqu'à la date de fin du séjour) et le cryptogramme.

Les données de paiement sont échangées en mode crypté grâce au protocole SSL.

Le Partenaire se présentera à AUTOUR DU FOURNEAU avec la carte bancaire lui ayant permis de réaliser le paiement de la réservation. Il pourra lui être demandé de présenter une pièce d'identité dans le cadre des procédures de prévention contre la fraude aux cartes bancaires.

La réservation n'est confirmée et définitive qu'après paiement total du séjour. Le Partenaire devra effectuer ce paiement au plus tard 10 jours avant la date du séjour. AUTOUR DU FOURNEAU ne peut garantir le maintien de la réservation si le paiement intégral n'est pas réalisé à temps.

AUTOUR DU FOURNEAU ne sera pas tenue de procéder à la fourniture des services commandés par le Partenaire si le prix ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions et ci-dessus indiquées.

Les paiements effectués par le Partenaire ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par AUTOUR DU FOURNEAU.

Article 11 : Réclamations

Toute réclamation ou contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte au-delà d'un délai de 8 jours après la date de facturation.

AUTOUR DU FOURNEAU engage sa responsabilité civile sur les prestations facturées. Tout événement extérieur de force majeure, accident, grève générale ou particulière dégage sa responsabilité du contrat de vente.

Article 12 : Frais kilométriques

Les tarifs incluent les frais de déplacement pour toute prestation réalisée dans un rayon supérieur à 5 km autour de Monein. Au-delà, chaque kilomètre réalisé est facturé 1,20€.

Toute commande suppose l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de prestations.